

21 Octobre
2008

cellule de soutien
tpe / pme

FICHE N° 2 : 17 MILLIARDS À DISPOSITION DES BANQUES



MEDEF

■ LA MESURE

Une partie supplémentaire des ressources collectées sur les livrets d'épargne réglementée (livret du développement durable LDD, livret d'épargne populaire LEP) sera laissée à disposition des banques afin d'être ensuite affectée au financement des PME.

■ OBJECTIF

Garantir aux PME la possibilité de continuer à financer leurs investissements ou d'assurer leur trésorerie.

Une convention passée entre l'Etat et chaque établissement bancaire définira les conditions de l'affectation de cette ressource supplémentaire au financement des PME. Dans l'immédiat 17 milliards d'€ pourront ainsi être mobilisés par les banques en faveur des PME.

■ MODE D'EMPLOI

⇒ Qui sont les bénéficiaires ?

L'ensemble des banques françaises pourront demander une partie de ces 17 milliards d'euros. Cette somme sera entièrement dédiée à l'aide au financement des entreprises selon des critères en cours d'élaboration. Les critères d'affectation seront mis en ligne sur le site Internet du MEDEF.

⇒ Par quel canal ?

Le prêt est accordé par l'intermédiaire des banques commerciales.

⇒ Quels sont les critères d'attribution ?

Une convention passée entre l'État et chaque établissement bancaire définira les conditions de l'affectation de cette ressource supplémentaire au financement des PME.

Les modalités sont en cours de discussion. Elles seront fixées dans un délai de 15 jours maximum (avant la fin octobre 2008).

Remarque : Une convention sera signée avec la FBF dans les 15 jours pour fixer les modalités de mise en œuvre de la distribution de ce fonds.

⇒ Quels délais ?

-Livret Développement durable (environ 8 Mds) : le décret est paru le 9 octobre dernier, les fonds arrivent aux banques le mercredi 15 octobre 2008.

-Livret Epargne Populaire (environ 9 Mds) : le décret est paru le 16 octobre, les fonds devraient arriver vers le 21 octobre 2008.